



Retrait de plainte pour coups et blessures

Par **francillette**, le **04/04/2008** à **12:42**

Bonjour,

voici ma situation :

le mois dernier a mon domicile j'ai été victime d'une agression a l'arme blanche. Lors de cette agression j'ai reçu plusieurs coups de couteau , j'ai reussi a me saisir de ce dernier et j'en ai donner un coup au niveau du mollet de mon agresseur. Ceci était lors d'une dispute avec un ami et j'ai donner le premier coup de poing. A la suite de cela j'ai déposer une plainte pour tentative de meutre car j'ai failli mourir suite aux nombreux coup de couteau reçu notamment au niveau de la tête et du coup. Maintenant je voudrais retirer ma plainte et je voudrais savoir ce que j'encours. Si j'enlève ma plainte il ne reste que la sienne, coups et blessures et je ne sais pas ce que je risque ? Est-ce que j'encours du surcis ou de la prison ferme? J'ai déjà eu des histoires avec la justice notamment une fois pour coups et blessures mais ce sont des histoires terminés. Merci de votre aide afin de m'éclairer sur ce qu'il est possible de faire.